

Réouverture de la négociation sur les minima dans la branche de la Bijouterie-Horlogerie le 21 juin 2022

Face au dérapage de l'inflation et conformément à la directive fédérale d'obtenir la réouverture de la négociation des minima au sein des branches, FO Métaux a obtenu la réouverture d'une nouvelle négociation pour les salaires de la branche de la Bijouterie-Horlogerie.

Lors de la précédente négociation, FO Métaux avait obtenu 2,4 % sur la grille applicable au 1^{er} janvier 2022.

Dans ce contexte, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 5 % sur l'ensemble de la grille.

Après une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 4 %, applicable au 1^{er} juillet 2022, ce qui mettra le premier niveau de la grille à 1680 €.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui non seulement prend en compte la forte inflation mais améliore aussi le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 21 juin 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale : branche de la Bijouterie/Horlogerie – 06.31.36.29.44.